



27.12.2007 - 09:00 Uhr

Le Cipi attire l'attention sur les dangers d'incendie à Nouvel An: N'allumez plus le sapin de Noël après le 31 décembre

Berne (ots) -

Plus le sapin de Noël reste longtemps dans une pièce chauffée, plus les flammèches risquent de provoquer un incendie. C'est pourquoi le Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi lance l'avertissement qu'il ne faut plus allumer de bougies sur le sapin après le 31 décembre.

A l'approche de Nouvel An, le risque d'incendie lié aux sapins de Noël augmente fortement. Le Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi rappelle que les sapins de Noël se dessèchent rapidement dans les locaux chauffés, même s'ils sont régulièrement aspergés d'eau ou placés dans un récipient rempli d'eau. "Ignorer le danger parce que le sapin nous semble encore si vert peut avoir des conséquences fatales", avertit Kurt Steck, expert en protection incendie du Cipi. "La flammèche d'une bougie peut mettre le feu au sapin tout entier en quelques secondes." Ne prenez pas ce risque et suivez le conseil du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi de ne plus allumer de bougies sur le sapin de Noël après le 31 décembre.

1'000 incendies d'appartements et de maisons surviennent chaque année à cause des bougies allumées sur les couronnes de l'Avent et les sapins de Noël. La plupart d'entre eux se produisent entre Noël et Nouvel An ou dans les jours qui suivent. Ces sinistres sont dus à des jets d'étincelles qui embrasent les branches de sapin desséchées, ainsi qu'à des bougies laissées sans surveillance qui mettent le feu aux branches et aux décorations.

Conseils Cipi en cas d'urgence:

Afin de disposer d'une aide immédiate, placez un seau d'eau et une balayette près du sapin ou de la couronne de l'Avent. Si une branche prend feu, plongez la balayette dans l'eau et aspergez vigoureusement. Vous pouvez ainsi encore éteindre un incendie naissant.

Mais si tout le sapin s'embrase, vous mettriez votre vie en danger en tentant d'éteindre le feu vous-même. Dans ce cas, il vous faut immédiatement alarmer les sapeurs-pompiers (numéro 118) et mettre votre famille et les voisins en sécurité.

Agissez selon le principe "alarmer - sauver - éteindre"

"Attention au feu!", c'est là le mot d'ordre du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi. Cette organisation, qui exerce son activité dans toute la Suisse, a son siège à Berne et est financée par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) et l'Association Suisse d'Assurances (ASA). A l'aide de campagnes et d'un travail d'information, le Cipi veut sensibiliser les spécialistes et le grand public aux dangers du feu, afin de prévenir les incendies.

Contact:

Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi

Tél.: +41/78/801'17'37

E-Mail: media@bfb-cipi.ch

Internet: <http://www.bfb-cipi.ch>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002394/100552070> abgerufen werden.